

## **PRÉFECTURE DE LA CREUSE**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE** SUR LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE TRAVAUX A RÉALISER DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT

Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2020, une enquête publique est prescrite en mairie de La Souterraine pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 4 janvier 2021, à 9 heures, au vendredi 5 février 2021, à 18 heures, sur le projet mentionné ci-dessus.

Cette demande est présentée par le syndicat mixte contrat de rivière Gartempe.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette demande est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

– sur support papier, en mairies de La Souterraine, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairies de Sardent et de Mourioux-Vielleville, lieux de permanences,

– sur un poste informatique, en mairies de Noth, Saint-Maurice-la Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, Arrenes, Augères, Aulon, Bénévent-L'Abbaye, Ceyroux, Chamborand, Châtelus-le-Marcheix, Fleurat, Fursac, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Goussaud, Le Grand Bourg, Lizières, Marsac, Maisonnisses et Lépinas communes dont le territoire est concerné par les travaux envisagés,

– sur le site internet des services de l'État dans la Creuse [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr) – rubrique « enquête publique », et sur un poste informatique à l'accueil de la préfecture de la Creuse, aux heures d'ouverture habituels.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

– soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de La Souterraine, Sardent et Mourioux-Vielleville,  
– soit par courrier au commissaire enquêteur adressé à son intention en mairie de La Souterraine,  
– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr).

Monsieur Jean BENOIT directeur d'école en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, conduira l'enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

#### **Mairie de la Souterraine (salle des fêtes, rue du coq) :**

- lundi 4 janvier 2021	de 9h00 à 12h00
- samedi 23 janvier 2021	de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 février 2021	de 15h00 à 18h00

#### **Mairie de Sardent :**

- mardi 12 janvier 2021	de 14h00 à 17h00
-------------------------	------------------

#### **Mairie de Mourioux-Vielleville :**

- mercredi 27 janvier 2021	de 9h00 à 12h00
----------------------------	-----------------

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Mme Charlotte RAPP, technicienne de rivière au syndicat mixte contrat de rivière Gartempe ( tél : 05.55.41.02.02 – 06.52.12.15.85 ou courriel : [charlotte.rapp@cr-gartempe.com](mailto:charlotte.rapp@cr-gartempe.com)).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de La Souterraine, siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision statuant à la fois sur la déclaration d'intérêt général et sur l'autorisation sollicitée. Les décisions interviendront sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord (le cas échéant, assorti de prescriptions spécifiques) ou refus au titre des deux procédures.